



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
📠 02.54.31.20.64

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 23 Janvier 2020

Monsieur Jean-Michel DEGAY,
Président du PAYS de LA CHATRE en
BERRY
15, rue d'Olmor

36 400 LA CHATRE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception Postal

Objet : SCOT du PAYS de LA CHATRE en BERRY
Consultation des Personnes Publiques Associées
Observation de la CDC du VAL de BOUZANNE

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé reçu le 18 novembre dernier, vous nous avez transmis les informations nécessaires pour consulter le SCoT arrêté et je vous en remercie.

La consultation du dossier nous amène à vous présenter les observations suivantes :

- La Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE est d'accord avec les principales orientations du SCoT sur la partie économique notamment sur le fait qu'il faille privilégier l'optimisation des surfaces disponibles.
- Cependant, elle souhaiterait que le SCoT laisse la possibilité d'agrandir, d'étendre voire de créer si besoin une zone d'activités économique de proximité. Ainsi, elle propose que la prescription suivante du DOO (page 15) « Maîtriser la consommation foncière liée aux activités économiques » soit modifiée et précise que, pour la période 2020 – 2040, le SCoT autorise l'ouverture à l'urbanisation de 72,5 hectares pour les zones d'activités économiques structurantes et de proximité.
- Elle souhaite que la formulation de la recommandation suivante soit revue « Limiter les extensions de l'urbanisation dans les zones artisanales de proximité, au strict nécessaire, en justifiant l'impossibilité d'implantation dans une zone existante. ». Compte tenu que cette formulation lui paraît trop stricte, elle propose la rédaction suivante :

. Dans le titre à l'encre verte, remplacer « zones artisanales de proximité » par « zones d'activités économiques de proximité » ;

. Dans le texte, « Les extensions ou créations réalisées devront être justifiées et devront être compatibles avec nos objectifs de maîtrise de la consommation foncière liés aux activités économiques. »

A toutes fins utiles, nous vous joignons une proposition de rédaction des deux paragraphes concernés de la page 15 du DOO.

Dans l'espoir que vous puissiez prendre en compte nos demandes et vous en remerciant vivement par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Guy GAUTRON,
Président.





36230 NEUVY ST SEPULCRE

☎ 02.54.31.20.06

☎ 02.54.31.20.64

SCOT du PAYS de LA CHATRE en BERRY
Consultation des Personnes Publiques Associées
Observations de la CDC du VAL de BOUZANNE

Proposition de rédaction de deux paragraphes de la page 15 du DOO :

« Limiter les extensions de l'urbanisation dans les zones d'activités économiques de proximité

Les extensions ou créations réalisées devront être justifiées et devront être compatibles avec nos objectifs de maîtrise de la consommation foncière liée aux activités économiques.

Maîtriser la consommation foncière liée aux activités économiques

Pour la période 2020-2040, le SCoT autorise l'ouverture à l'urbanisation de 72,5 hectares pour les zones d'activités économiques structurantes et de proximité à raison de :

- 14 hectares pour la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ;
- 13 hectares pour la Communauté de Communes du Val de Bouzanne ;
- 47 hectares pour la Communauté de Communes de la Châtre et Sainte-Sévère.

... »

Guy GAUTRON,
Président.

